

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mercredi 23 février 2022 à 19h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Aliénation d'un bien du domaine public
4. Protocole d'entente MTQ
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-58

Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. ALIÉNATION D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC

2022-02-59

Considérant que la municipalité désire faire passer le lot 5 818 692 du domaine public au domaine privé pour qu'il ne soit plus affecté à l'utilité publique ;

Considérant que la municipalité désire faire ce changement dans l'objectif de vendre le lot 5 818 692 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance des implications de ce changement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de vendre le lot 5 818 692 avec ce changement et aux conditions rattachées à la résolution 2021-08-219;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et tout document inhérent à cette vente.

4. PROTOCOLE D'ENTENTE MTQ

2022-02-60

Considérant que la municipalité a obtenue une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet accélération;

Considérant que la municipalité doit signer un protocole d'entente (convention d'aide financière) avec le ministère des Transports pour obtenir l'aide financière;

Considérant que les élus (e) municipaux ont pris connaissance des modalités du protocole et sont en accord avec ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil est en accord avec les modalités dudit protocole;

Que le maire et directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente (convention d'aide financière) avec le ministère des Transports pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

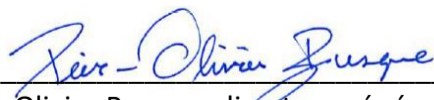
2022-02-61

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h15



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier